

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/03/2026 - 6847 - 2013 B 03238 - 797 889 466 - A & S CONSEIL ET
COURTAGE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante ☐				
				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société				Adresse du siège social					
SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE									
SIRET 79788946600026									
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement					
8 AV DU LAURAGAIS									
31280 MONS									
RÈGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :									
B ACTIVITÉ									
Activités exercées		Auxiliaires financiers et d'assurance		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%									
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations									
Entreprise nouvelle art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Zone de revitalisation		Zone de restructuration de	
France ruralités revitalisation		art 44 sexies-0 A		Territoire entrepreneur		rurale, art. 44 quindecies		la défense art 44 terdecies	
FRR art 44 quindecies A		Zone franche d'activité		art 44 octies A		Bassins d'emploi à		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD)		nouvelle génération		Zone de développement		redynamiser, art. 44 duodecies			
art 44 sexdecies		art 44 quaterdecies		prioritaire art. 44 septdecies					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées					
		(indiquer + ou - selon le cas)		relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art 244 quater W du CGI								☐	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?								OUI	
Si oui, indication du logiciel utilisé								ComptabilitéExpert	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :					
MARFAING GAUTHIER 116 Route d'Espagne									
Hélios 5 - Boite 517 31100 TOULOUSE									
Tél : 0561157049				Tél :					
CGA/OMGA				Viseur conventionné					
				(Cochez la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant :					
				Date : Le 18 mai 2025 Lieu : MONS					
N° d'agrément :				Qualité et nom du signataire : Présidente					
				Signature : ATTIA Isabelle					
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire :					

copie certifiée conforme à l'original

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE
31122024

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON S (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

copie est faite copie à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise		SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE		8 AV DU LAURAGAIS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		31280 MONS		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		7 9 7 8 8 9 4 6 6 0 0 0 2 6		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
				Net		Net	
				3		4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	1 299	030	819	480	913
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	1 299	048	819	480	913
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	2 982	070	450	2 532	1 705
		072	12 905	074		12 905	11 285
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 103	086		2 103	1 553
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	17 990	098	450	17 540	14 543
	Total général (I + II)	110	19 289	112	1 269	18 019	15 456
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		2 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		3 479		5 384	
	Résultat de l'exercice	136		724		(1 905)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		6 203		5 479	
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		8 962		5 394	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 504		1 502	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 267)	172		1 351		2 990	
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175				90	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		11 816		9 977		
Total général (I + II + III)	180		18 019		15 456		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	650	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	11 939	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise: SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE		Exercice clos le 31/12/2024		Exercice N-1 clos le 31/12/2023		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
			217	218	49 859	51 877			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	6	4			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	49 865	51 881			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		6			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)			242	30 708	32 321			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	789	244	1 112	1 085			
	Rémunérations du personnel *			250	10 144	12 253			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	5 201	6 177			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al 3 du CGI)	255		254	433	386			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262	6	19			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	47 604	52 246			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 261	(366)			
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294	194	50			
	Charges exceptionnelles (VI)			300	1 343	1 489			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	724	(1 905)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	724	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	64				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		989		138			
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)			991					
	Massifs d'implantation prioritaire (art. 44 quaterdecies)			992					
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344		993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		181			
	Crédence due au report en arrière du déficit	346		655		641			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649		990			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	788	354			
Bénéfice col. 1									
Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables * (cf. notice 2033-NOT)		1 860			788			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372			
Bénéfice col. 1									
Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2024

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	64
Totalisation	64

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412	650	414	650	416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450	485	452		454		456	485												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	814	472		474		476	814												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	1 299	492	650	494	650	496	1 299												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	122	542	162	544		546	283												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	265	562	271	564		566	536												
TOTAL		570	386	572	433	574		576	819												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	450	652		654		656	450
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	450	682		684		686	450

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 1 860
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983 788
Déficits reportables			984 1 072
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870 1 072

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 2 110
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 343
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2024

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		49 859
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		49 859
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		6
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		581
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		28 377
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		28 964
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	20 901
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 79788946600026

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE

ADRESSE (voie) 8 AV DU LAURAGAIS

CODE POSTAL 31280 VILLE MONS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 000
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	2 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille ATTIA Prénom(s) Isabelle
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 2 000
Naissance : Date 25031967 N° département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE
Adresse : N° 8 Voie Avenue du Lauragais
Code postal 31280 Commune MONS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 79788946600026

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE

ADRESSE (voie) 8 AV DU LAURAGAIS

CODE POSTAL 31280 VILLE MONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances				
TOTAL				

--

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		591
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		540
<i>Fournisseurs</i>	<i>540</i>	
Dettes fiscales et sociales		51
<i>Taxe apprentissage libératoire</i>	<i>6</i>	
<i>Contribution formation pro</i>	<i>46</i>	

Charges à payer (détail)
au 31/12/2024

Libellé	Montant
HONORAIRES	540
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE 2024	6
FORMATION PRO CONTINUE 2024	46
Totalisation	591

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2024
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				

--

Charges constatées d'avance (détail)

au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

[illegible]

Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2024

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE	79788946600026	6622Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
8 AV DU LAURAGAIS		
31280 MONS		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	788
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	788
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne I7 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Taux réduit d'IS
(Article 219 - I - f du CGI)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SAS A&S CONSEIL ET COURTAGE	79788946600026	6622Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
8 AV DU LAURAGAIS 31280 MONS		

Le soussigné

- Nom et prénom : ATTIA Isabelle
- Qualité : Présidente

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le : 01/11/2013
les dispositions de l'article 219-I-f du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit et s'engage en conséquence
à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f du I de l'article 219.

Fait à : MONS
Le : 18/05/2025

Signature du déclarant



A&S conseil et courtage

SIREN 797889466

SASU à associé unique

au capital de 2000 €

Siège social : 8 AVENUE DU LAURAGAIS 31280 MONS

PROCES-VERBAL D ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 24 avril 2024

L'an 2025, le 20 mai à Mons, Mademoiselle ATTIA ISABELLE, demeurant 8 avenue du Lauragais à Mons.

Propriétaire de la totalité des 2000 parts de 1 € de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société "A&S conseil et courtage", agissant en sa qualité d'associé unique et de seul président de ladite société,

– A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT : En sa qualité de seul président de la Société, Mademoiselle ATTIA ISABELLE, associé unique, a pris les décisions suivantes relative à :

- L'approbation des comptes au 31/12/2024
- L'affectation des résultats

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 724 € (SEPT CENT VINGT QUATRE EUROS). Il décide d'affecter le montant de résultat comme suit :

En report à nouveau sur l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signature de l'associé unique

